

Récépissé de DT Récépissé de DICT

Au titre du chapitre IV du titre V du livre V (partie réglementaire) du Code de l'environnement
et de la section 12 du chapitre IV du titre III du livre V de la 4^{ème} partie (partie réglementaire) du Code du travail

(Annexe 2 de l'arrêté du 15 février 2012 modifié - NOR : DEVP1116359A)

Destinataire

Récépissé de DT
Récépissé de DICT
Récépissé de DT/DICT
conjointe

Dénomination :

Complément / Service :

Numéro / Voie :

Lieu-dit / BP :

Code Postal / Commune :

Pays :

Coordonnées de l'exploitant

Raison sociale :

Personne à contacter :

Numéro / Voie :

Lieu-dit / BP :

Code Postal / Commune :

Tél. :

Fax :

N° consultation du téléservice :

Référence de l'exploitant :

N° d'affaire du déclarant :

Personne à contacter (déclarant) :

Date de réception de la déclaration :

Commune principale des travaux :

Adresse des travaux prévus :

Éléments généraux de réponse

Les renseignements que vous avez fournis ne nous permettent pas de vous répondre. La déclaration est à renouveler. Précisez notamment :

Les réseaux/ouvrages que nous exploitons ne sont pas concernés au regard des informations fournies. Distance > à : _____ m

Il y a au moins un réseau / ouvrage concerné de catégorie (voir liste des catégories au verso) : _____. Autres informations :

Modification ou extension de nos réseaux / ouvrages

Modification ou extension de réseau/ouvrage envisagée dans un délai inférieur à 3 mois :

Réalisation de modifications en cours sur notre réseau/ouvrage.

Veuillez contacter notre représentant :

Tél. :

NB : Si nous avons connaissance d'une modification du réseau/ouvrage dans le délai maximal de 3 mois à compter de la consultation du téléservice, nous vous en informerons.

Emplacement de nos réseaux / ouvrages

Plans joints :	Références :	Echelle ⁽¹⁾ :	Date d'édition ⁽¹⁾ :	Sensible :	Prof. régl. mini ⁽¹⁾ :	Matériau réseau ⁽¹⁾ :
NB : La classe de précision A, B ou C figure dans les plans.			___ / ___ / ___		_____ cm	
			___ / ___ / ___		_____ cm	

Réunion sur chantier pour localisation du réseau/ouvrage : Date retenue d'un commun accord : ___ / ___ / ___ à ___ h ___

ou Prise de RDV à l'initiative du déclarant (date du dernier contact non conclusif : ___ / ___ / ___)

Votre projet doit tenir compte de la servitude protégeant notre ouvrage.

(cas d'un récépissé de DT) Vous devez prévoir des investigations complémentaires à notre charge (hors cas d'exemption prévus dans la réglementation) ⁽²⁾

Des branchements non cartographiés sont présents. Ils sont soit pourvus d'affleurants visibles et rattachés à un réseau principal souterrain identifié dans les plans joints, soit munis de dispositifs automatiques supprimant tout risque en cas d'endommagement ⁽²⁾

(1) : facultatif si l'information est fournie sur le plan joint (2) : pour les tronçons et branchements non cartographiés en classe A, prévoir des clauses techniques et financières particulières dans le marché

Recommandations de sécurité

Les recommandations techniques spécifiques suivantes sont à appliquer, en fonction des risques liés à l'utilisation des techniques de travaux employées :

Rubriques du guide technique relatives à des ouvrages ou travaux spécifiques :

Pour les exploitants de lignes électriques : si la distance d'approche a été précisée, la mise hors tension est : possible impossible

Mesures de sécurité à mettre en œuvre :

Dispositifs importants pour la sécurité :

Cas de dégradation d'un de nos ouvrages

En cas de dégradation d'un de nos ouvrages, contactez nos services au numéro de téléphone suivant : _____

Pour toute anomalie susceptible de mettre en cause la sécurité au cours du déroulement du chantier, prévenir le service départemental d'incendie et de secours (par défaut le 18 ou le 112) : _____

Responsable du dossier

Nom : _____

Désignation du service : _____

Tél. : _____

Signature de l'exploitant ou de son représentant

Nom du signataire : _____

Signature : _____

Date : ___ / ___ / ___ Nombre de pièces jointes, y compris les plans : _____

CONSIGNES DE SECURITE

Extraites du
GUIDE D'APPLICATION DE LA REGLEMENTATION RELATIVE AUX TRAVAUX A PROXIMITE DES RESEAUX
Extrait du fascicule 2 Guide Technique version 3

3.6 RÉSEAUX DE CHALEUR ET DE FROID

3.6.1 PRÉSENTATION DES OUVRAGES

Les réseaux de chaleur sont classés comme « réseaux sensibles » (voir Art. R.554-2 du code de 'environnement).

Un réseau de chaleur est un ensemble constitué d'un réseau primaire de canalisations, empruntant le domaine public ou privé, transportant de la chaleur et aboutissant à plusieurs bâtiments ou sites. Il comprend une ou plusieurs installation(s) de production et/ou un processus de récupération de chaleur à partir d'une source externe. Des unités de production transforment une ou plusieurs énergies (fossiles, renouvelables, récupérées ou autres) et délivrent la chaleur au réseau. La chaleur est transportée sous forme d'eau chaude, d'eau surchauffée ou de vapeur, dans des canalisations calorifugées, vers plusieurs points de livraison, où elle fait le plus souvent l'objet d'un comptage. Sur les mêmes principes, il existe des réseaux distribuant du froid, transporté sous forme d'eau glacée et destiné à la climatisation de locaux.

- Un réseau de chaleur ou de froid est constitué de 2 canalisations positionnées en parallèle : une canalisation aller et une canalisation retour.
- Ces deux canalisations sont généralement de même diamètre sauf pour les réseaux vapeur où la canalisation vapeur est beaucoup plus importante.
- Il existe quelques cas particuliers où le réseau est constitué de 3 ou 4 tubes pouvant être de diamètres différents.

3.6.2 PRESSIONS ET TEMPÉRATURES

Fluide	Températures*	Pressions
Vapeur	> 105 °C jusqu'à 350 °C	0,5 à 50 bar
Eau surchauffée	>= 120°C ¹ à 350 °C	de 12 à 50 bar
Eau chaude	< 120°C ¹	de 4 à 20 bar
Boucle tempérée	12°C à 40°C	De 1 à 10 bar
Eau glacée	2 °C à 17 °C	de 4 à 25 bar

(1) en application de l'article 1er de l'arrêté du 8 août 2013 portant règlement de la sécurité des canalisations de transport de vapeur d'eau ou d'eau surchauffée.

3.6.3 DESCRIPTION ET CARACTÉRISTIQUES DES OUVRAGES

Les canalisations sont généralement en acier, toutefois il existe des canalisations en PE voire en fibre de verre (très fragile). Elles sont dans leur très grande majorité recouvertes d'un isolant de plusieurs centimètres d'épaisseur pour limiter les déperditions.

Les canalisations, dont le diamètre peut varier de 25 mm à plus de 1000 mm, sont généralement enterrées soit en pleine terre (elles sont alors sous enveloppe métallique ou en PE), soit en caniveau, ou plus rarement en galerie dédiée. Elles peuvent être exceptionnellement en aérien ou passer dans des ouvrages d'art.

Le caniveau, la protection PE, la double enveloppe acier et le calorifuge font partie intégrante de l'ouvrage et toute rupture d'intégrité d'un de ces éléments doit être considérée comme une agression et doit être déclarée.



Réseau en caniveau



Réseau en pleine terre

La profondeur minimum de pose est de 40 cm⁵, sauf dérogation particulière, et au maximum, les canalisations peuvent être posées à plusieurs mètres de profondeur, ceci afin de tenir compte de la présence d'autres ouvrages.

3.6.4 REPÉRAGE

Il n'existe pas d'objets spécifiques indiquant la présence d'un réseau de chaleur ou de froid.

Les seuls repères visibles sont :

- De l'extérieur : les affleurants sur trottoir ou sur chaussée de type « regard » indiquent la présence d'un ouvrage, généralement un point singulier. Ces éléments ne sont pas systématiquement implantés sur l'ouvrage, ils peuvent être déportés.

Prescription

Il est formellement interdit à toute personne non autorisée par l'exploitant d'ouvrir et d'accéder à ces ouvrages.

- Lors des travaux : le grillage avertisseur au-dessus de la canalisation, dont la couleur réglementaire est le « violet ». La présence du grillage avertisseur n'est pas systématique.

3.6.5 POINTS SINGULIERS DES OUVRAGES

Hormis les canalisations, un certain nombre de points singuliers se trouvent le long du réseau souvent placés dans des ouvrages d'art appelés « chambres ». Ces ouvrages particuliers forment généralement une excroissance par rapport au caniveau. Ils peuvent, ou pas, être visibles de la surface. S'ils sont visibles ce sont des points singuliers affleurants.

Parmi ceux-ci on trouve :

- compensateur de dilatation
- vanne
- purge et vidange
- piquage
- point fixe noyé dans un bloc de béton
- changement de niveau
- purgeurs (spécifique réseau vapeur)

Cas particulier des lyres de compensation : ce ne sont pas à proprement parler des points singuliers, mais ce sont des « anomalies » de tracé du réseau qui permettent, par déformation de la canalisation au niveau de la lyre, d'absorber les contraintes de dilatation. Dans les espaces limités en largeur, elles sont remplacées par des compensateurs de dilatation.

3.6.6 RISQUES AFFÉRENTS

(extrait de l'analyse des risques du guide professionnel « Canalisations de transport de vapeur d'eau surchauffée » d'août 2013)

Les canalisations de réseaux de chaleur sont protégées, par construction, par plusieurs systèmes parmi lesquels le calorifuge, le caniveau ou l'enveloppe. Ces ensembles constituent l'intégrité du système.

Toute dégradation, même mineure, de ces protections est toujours génératrice de perte d'intégrité et de corrosion externe engendrant la fuite du fluide transporté à court ou moyen terme.

Les incidents majeurs sont :

- l'effondrement des dalles béton de couverture des caniveaux sur les canalisations dû à une charge roulante trop importante
- le percement des canalisations en acier par un engin de travaux publics
- l'endommagement du caniveau facilitant l'infiltration d'eau.

De tels incidents peuvent générer une vaporisation d'eau dans le milieu ambiant et une projection ou un écoulement d'eau chaude (ou froide dans le cas des réseaux d'eau glacée). Les conséquences possibles sont des brûlures et blessures de personnes, une vaporisation masquant la visibilité des intervenants, l'endommagement d'autres réseaux avec les risques électrique ou gaz correspondants, ou encore des dégâts matériels en sous-sol ou en surface.

Prescription

Toute atteinte à l'intégrité du réseau, même apparemment mineure, doit être signalée à l'exploitant du réseau.

Se reporter au chapitre 8 du présent guide pour connaître les mesures à mettre en œuvre en cas d'endommagement d'un ouvrage.

8 DISPOSITIONS EN CAS D'ENDOMMAGEMENT D'UN OUVRAGE

Prescription

Préalablement à toute intervention, tous les acteurs présents sur le site du chantier doivent avoir connaissance des différents réseaux présents dans l'emprise des travaux et en connaître les exploitants.

Les numéros d'urgence communiqués par tous les exploitants de réseaux sensibles doivent être accessibles à tout moment par tous les acteurs.

8.1 CAS DES RÉSEAUX SENSIBLES POUR LA SÉCURITÉ

Tels que déclarés au guichet unique

8.1.1 DISPOSITIONS DE MISE EN SÉCURITÉ COMMUNES À TOUS LES RÉSEAUX SENSIBLES

Prescription

De manière générale, lors d'un endommagement d'un réseau, la **règle des 4A** doit être appliquée :

- **Arrêter** immédiatement le fonctionnement des engins ou des matériels de chantier
- **Alerter** immédiatement les pompiers et l'exploitant du réseau concerné
- **Aménager** une zone de sécurité immédiate dans la mesure du possible
- **Accueillir** les secours à leur arrivée et rester à leur disposition autant que nécessaire

Voir fiche « Règle des 4A » (n° [RX-R4A](#))

La dimension de la zone de sécurité diffère selon les réseaux.

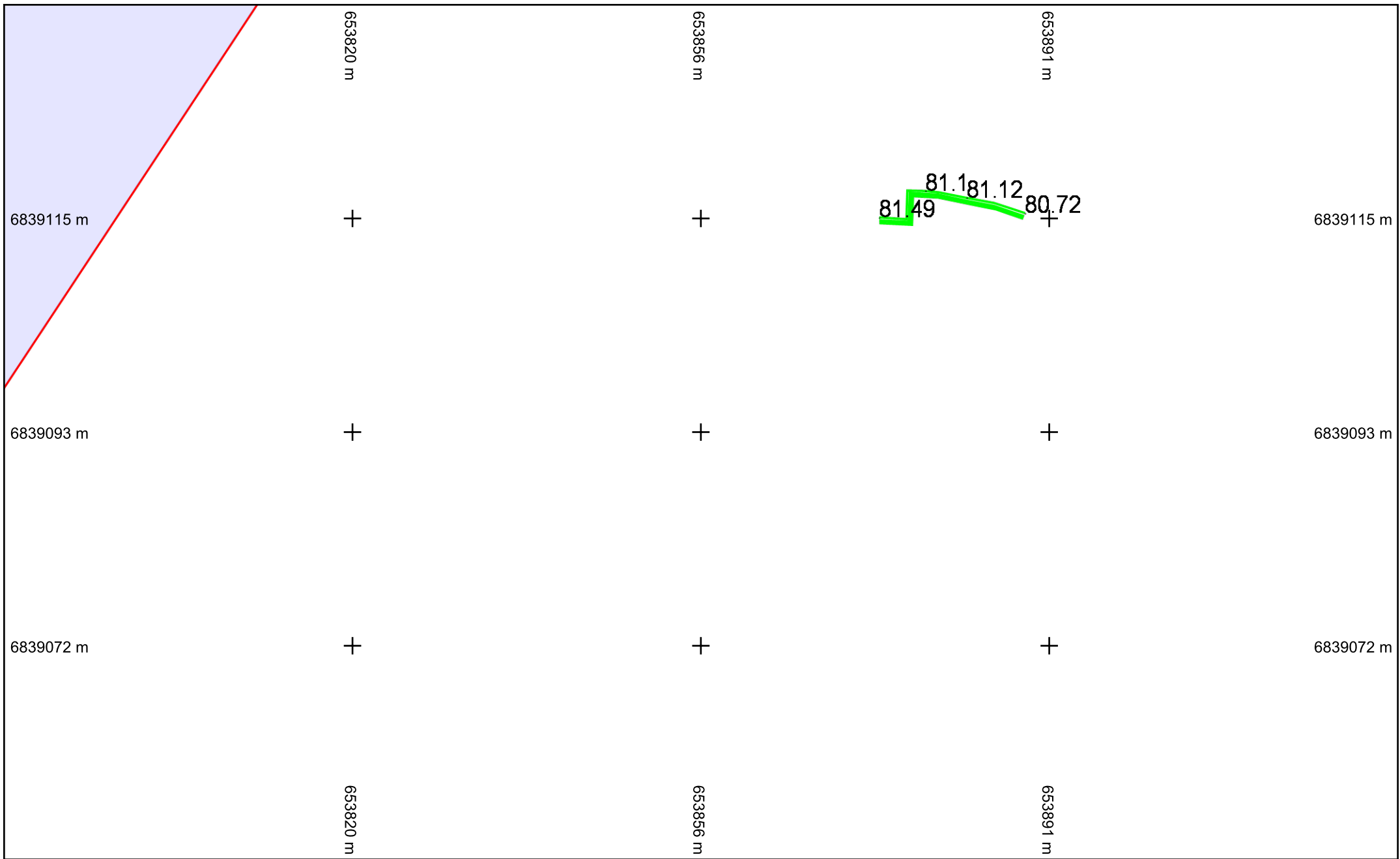
Elle est donnée soit par les services incendie (réseaux de distribution), soit par l'exploitant du réseau.

Elle peut atteindre plusieurs centaines de mètres pour certains ouvrages de transport de gaz, de produits chimiques ou d'hydrocarbures.

8.1.4 OUVRAGE DE TRANSPORT OU DISTRIBUTION D'EAU GLACÉE OU SURCHAUFFÉE OU DE VAPEUR D'EAU

Un réseau de chaleur n'est pas constitué que des seules canalisations, il est constitué d'un ensemble d'éléments tels que le caniveau maçonné, les supportages de la canalisation (servant, entre-autre, au guidage des contraintes thermiques), à la protection PE ou la double enveloppe acier et du calorifuge. Tous ces éléments constituent le réseau de chaleur et toute dégradation d'un de ces éléments doit être interprétée comme un endommagement du réseau et en tant que tel doit être signalé.

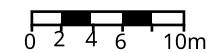
En cas de fuites : il convient de protéger les ouvrages voisins (dont les réseaux électriques) des risques d'affouillement, d'où la nécessité de prévenir rapidement l'exploitant du réseau pour qu'il puisse isoler le tronçon concerné.



- | | |
|---|---|
| — Vapeur classe A | --- Vapeur classe B |
| — HP classe A | --- HP classe B |
| — BP classe A | --- BP classe B |
| — Secondaire en concession classe A | --- Secondaire en concession classe B |
| — Secondaire hors concession / Abandonné classe A | --- Secondaire hors concession / Abandonné classe B |
| — Réseau détecté non renseigné | |

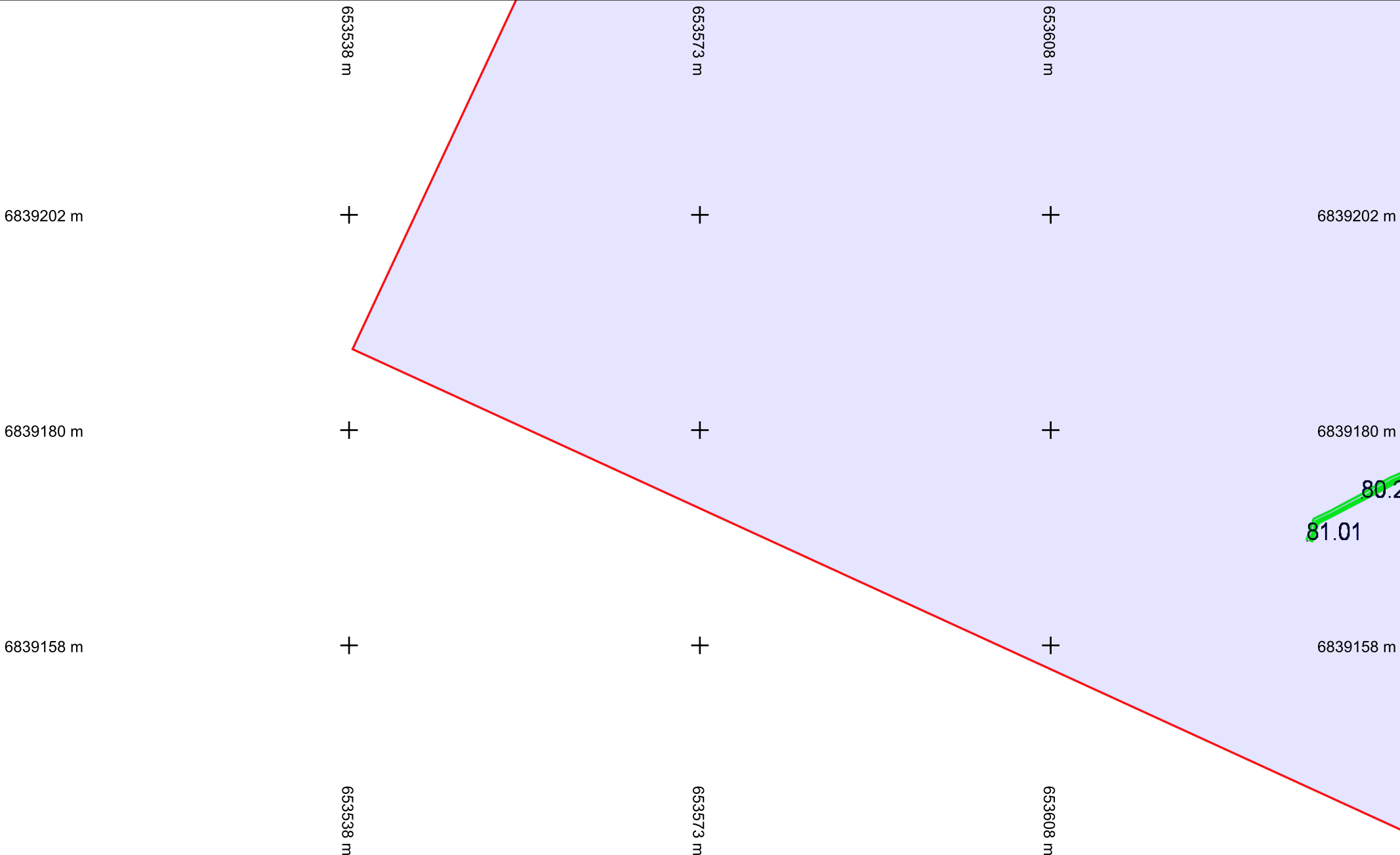
Folio n° : 1

Échelle : 1:500 --- Plan généré le : 25/06/2026 - 10:27:53
Numéro de consultation : 2026062501710D17
Adresse : Place de la Treille, 91350 GRIGNY
Format d'impression : A4 Paysage



Carroyage : Lambert93

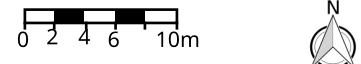
SoccrAM Grigny - 2 Avenue de la Grande Borne 91170 VIRY CHATILLON



- | | |
|---|---|
| — Vapeur classe A | --- Vapeur classe B |
| — HP classe A | --- HP classe B |
| — BP classe A | --- BP classe B |
| — Secondaire en concession classe A | --- Secondaire en concession classe B |
| — Secondaire hors concession / Abandonné classe A | --- Secondaire hors concession / Abandonné classe B |
| — Réseau détecté non renseigné | |

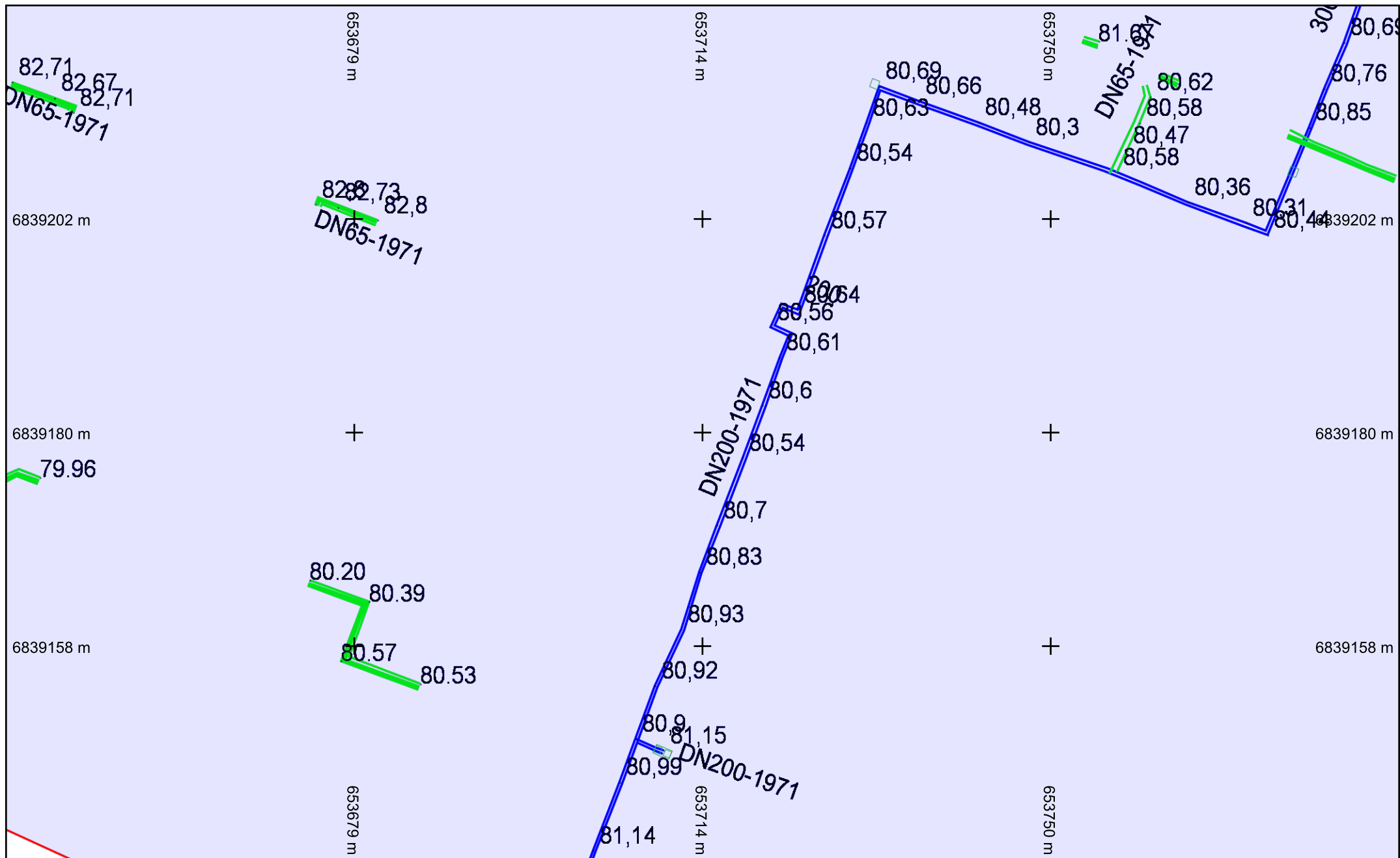
Folio n° : 2

Échelle : 1:500 --- Plan généré le : 25/06/2026 - 10:27:53
Numéro de consultation : 2026062501710D17
Adresse : Place de la Treille, 91350 GRIGNY
Format d'impression : A4 Paysage



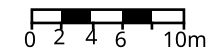
Carroyage : Lambert93

SOCCRAM Grigny - 2 Avenue de la Grande Borne 91170 VIRY CHATILLON



Folio n° : 3

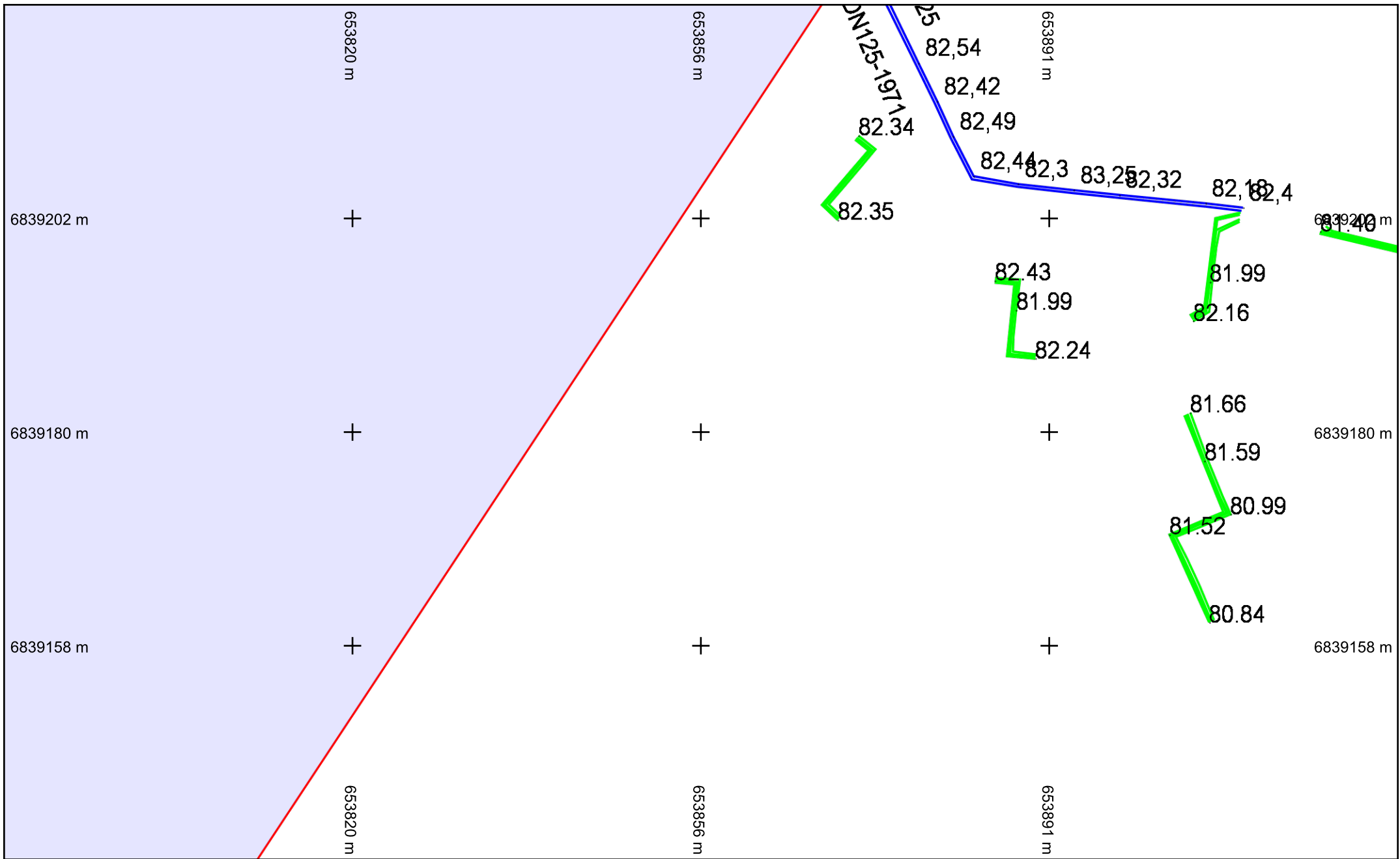
Échelle : 1:500 --- Plan généré le : 25/06/2026 - 10:27:53
 Numéro de consultation : 2026062501710D17
 Adresse : Place de la Treille, 91350 GRIGNY
 Format d'impression : A4 Paysage



Carroyage : Lambert93



SOCCRAM Grigny - 2 Avenue de la Grande Borne 91170 VIRY CHATILLON

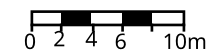


- | | |
|---|---|
| — Vapeur classe A | --- Vapeur classe B |
| — HP classe A | --- HP classe B |
| — BP classe A | --- BP classe B |
| — Secondaire en concession classe A | --- Secondaire en concession classe B |
| — Secondaire hors concession / Abandonné classe A | --- Secondaire hors concession / Abandonné classe B |
| — Réseau détecté non renseigné | |

Folio n° : 4

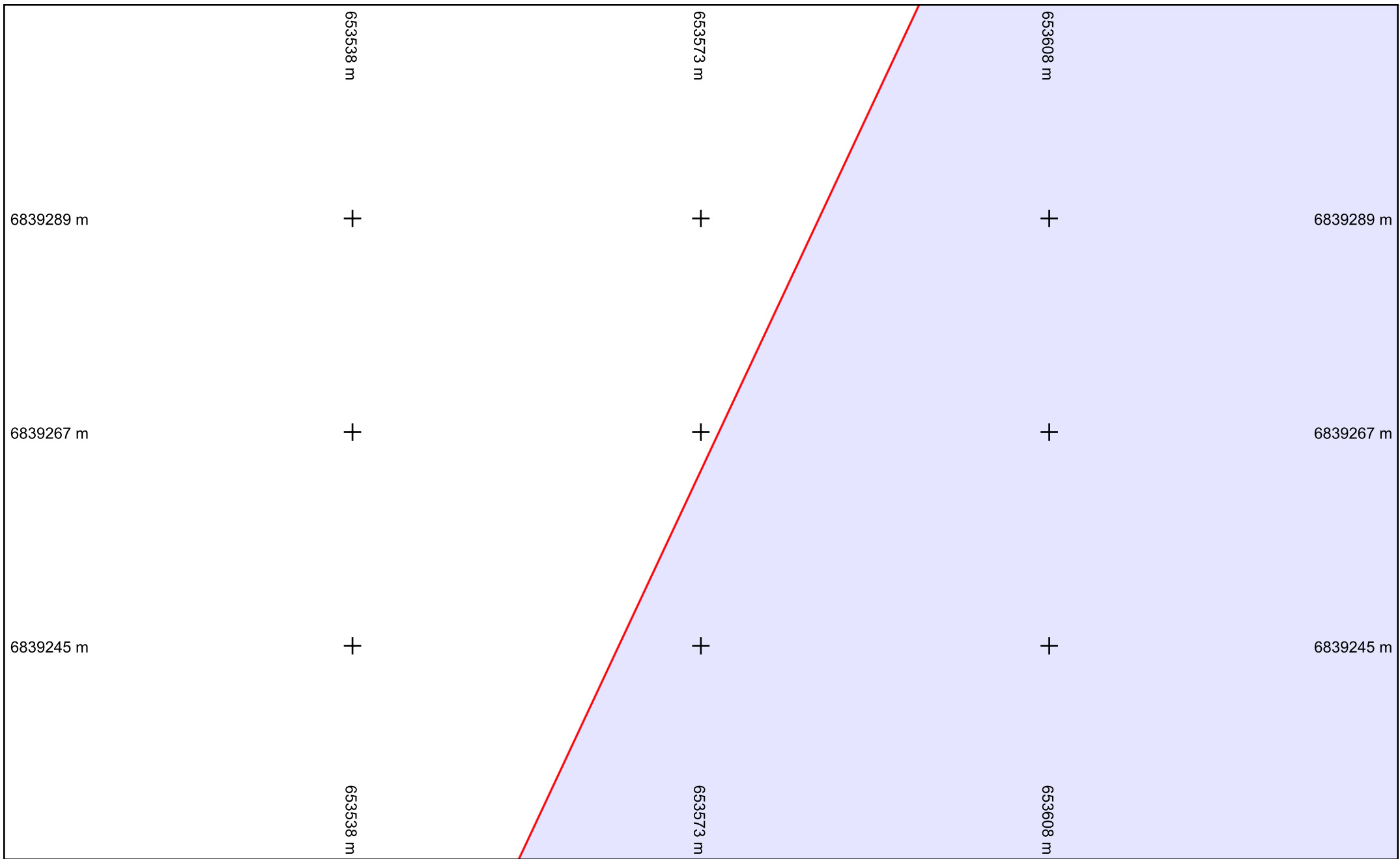
Échelle : 1:500 --- Plan généré le : 25/06/2026 - 10:27:53
 Numéro de consultation : 2026062501710D17
 Adresse : Place de la Treille, 91350 GRIGNY
 Format d'impression : A4 Paysage

SOCCRAM Grigny - 2 Avenue de la Grande Borne 91170 VIRY CHATILLON



Carroyage : Lambert93



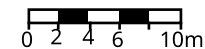


- | | |
|---|---|
| — Vapeur classe A | --- Vapeur classe B |
| — HP classe A | --- HP classe B |
| — BP classe A | --- BP classe B |
| — Secondaire en concession classe A | --- Secondaire en concession classe B |
| — Secondaire hors concession / Abandonné classe A | --- Secondaire hors concession / Abandonné classe B |
| — Réseau détecté non renseigné | |

Folio n° : 5

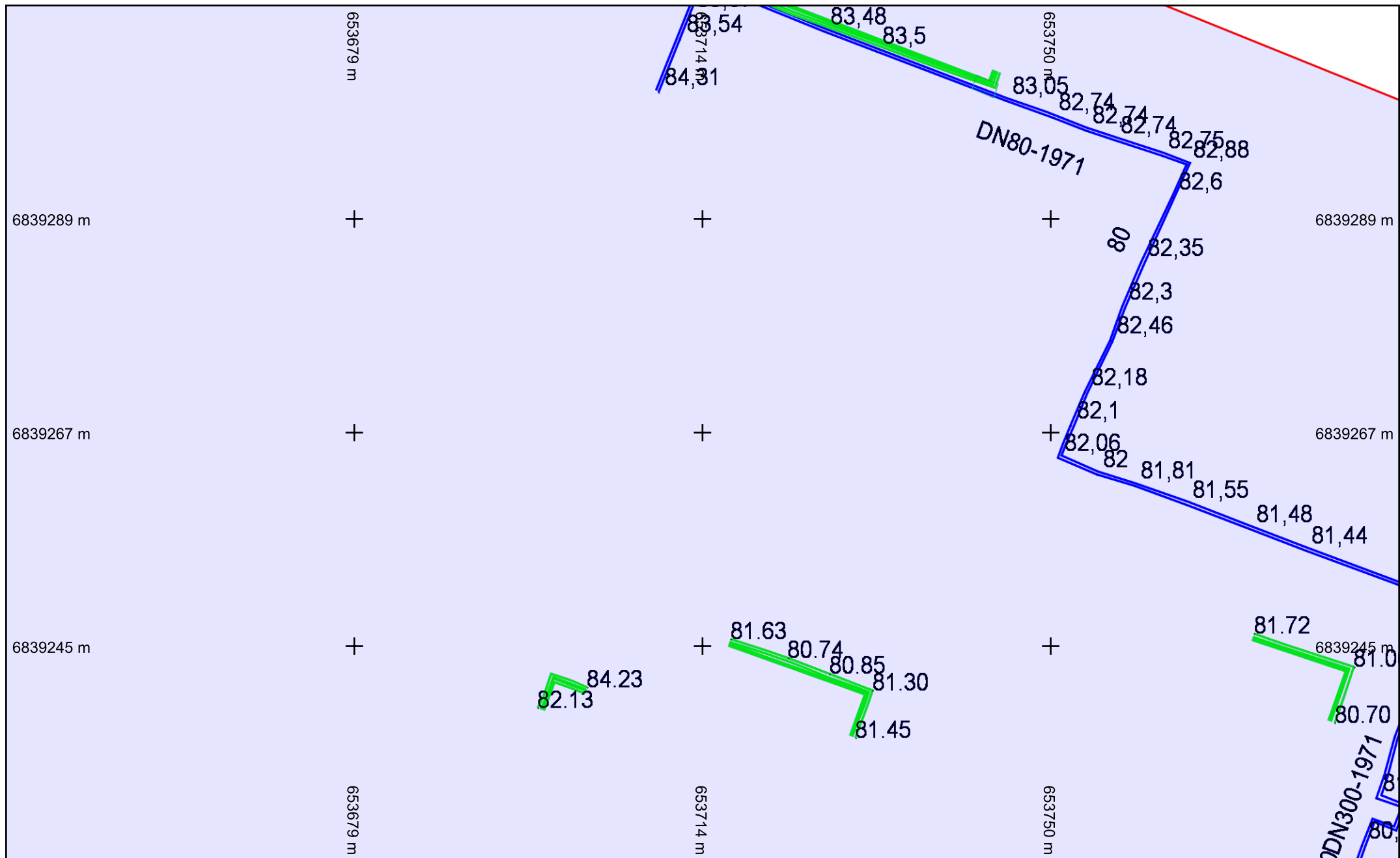
Échelle : 1:500 --- Plan généré le : 25/06/2026 - 10:27:53
Numéro de consultation : 2026062501710D17
Adresse : Place de la Treille, 91350 GRIGNY
Format d'impression : A4 Paysage

SOCCRAM Grigny - 2 Avenue de la Grande Borne 91170 VIRY CHATILLON



Carroyage : Lambert93

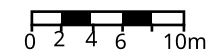




— Vapeur classe A	- - - Vapeur classe B
— HP classe A	- - - HP classe B
— BP classe A	- - - BP classe B
— Secondaire en concession classe A	- - - Secondaire en concession classe B
— Secondaire hors concession / Abandonné classe A	- - - Secondaire hors concession / Abandonné classe B
— Réseau détecté non renseigné	

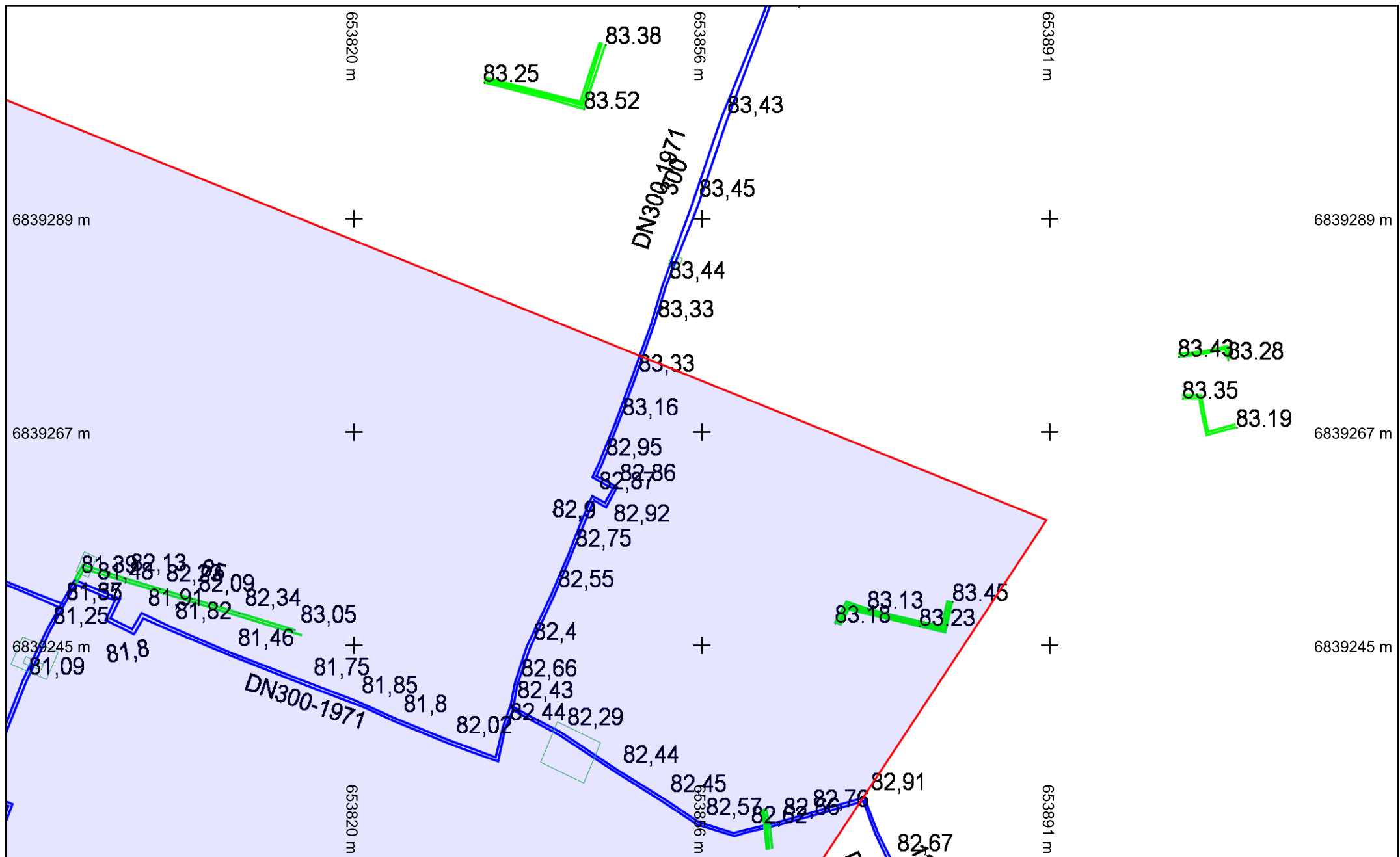
Folio n° : 6

Échelle : 1:500 --- Plan généré le : 25/06/2026 - 10:27:53
 Numéro de consultation : 2026062501710D17
 Adresse : Place de la Treille, 91350 GRIGNY
 Format d'impression : A4 Paysage



Carroyage : Lambert93

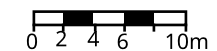
SOCCRAM Grigny - 2 Avenue de la Grande Borne 91170 VIRY CHATILLON



- | | |
|---|---|
| — Vapeur classe A | --- Vapeur classe B |
| — HP classe A | --- HP classe B |
| — BP classe A | --- BP classe B |
| — Secondaire en concession classe A | --- Secondaire en concession classe B |
| --- Secondaire hors concession / Abandonné classe A | --- Secondaire hors concession / Abandonné classe B |
| — Réseau détecté non renseigné | |

Folio n° : 7

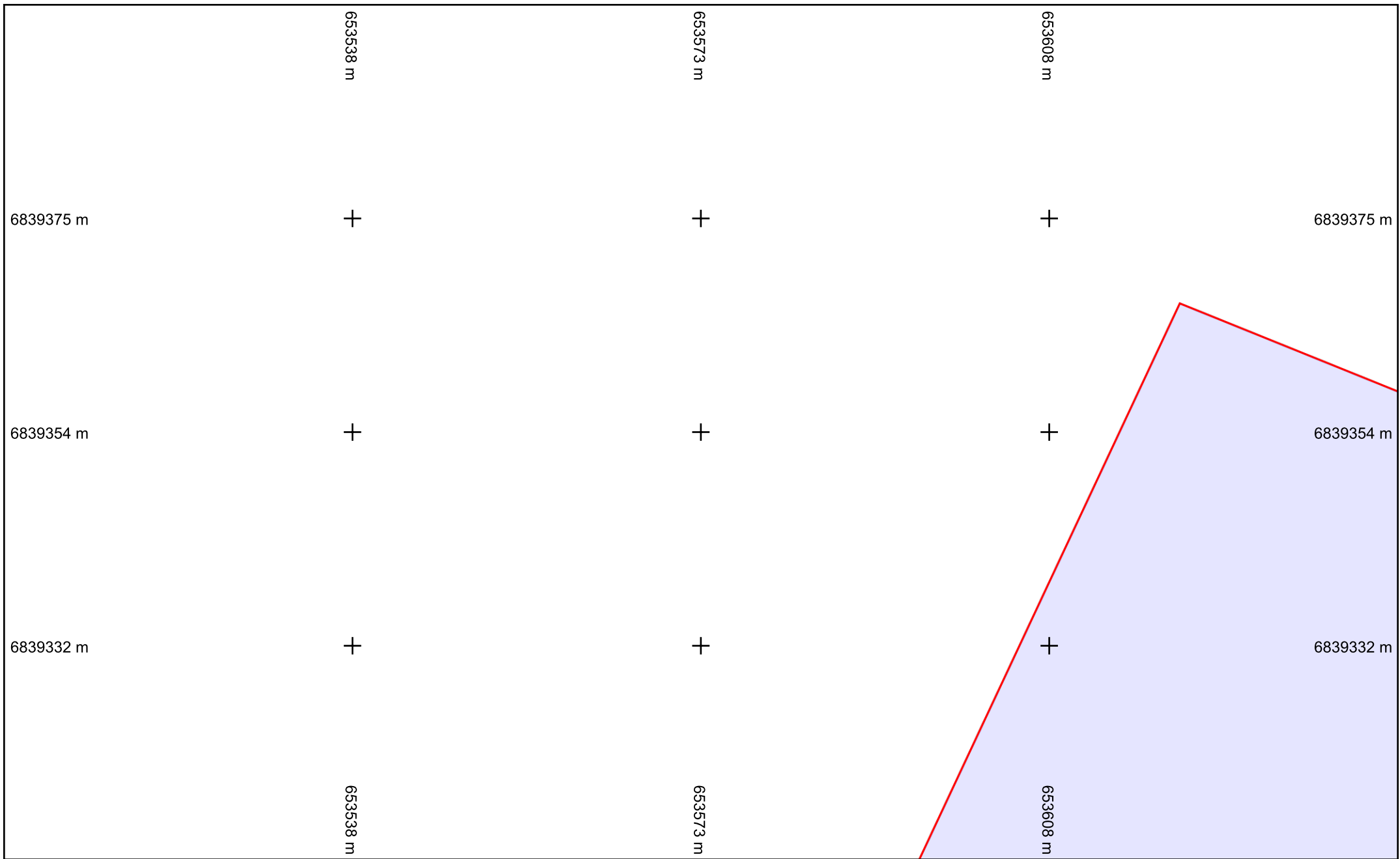
Échelle : 1:500 --- Plan généré le : 25/06/2026 - 10:27:53
 Numéro de consultation : 2026062501710D17
 Adresse : Place de la Treille, 91350 GRIGNY
 Format d'impression : A4 Paysage



Carroyage : Lambert93



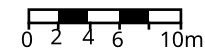
Soccram Grigny - 2 Avenue de la Grande Borne 91170 VIRY CHATILLON



- | | |
|---|---|
| Vapeur classe A | Vapeur classe B |
| HP classe A | HP classe B |
| BP classe A | BP classe B |
| Secondaire en concession classe A | Secondaire en concession classe B |
| Secondaire hors concession / Abandonné classe A | Secondaire hors concession / Abandonné classe B |
| Réseau détecté non renseigné | |

Folio n° : 8

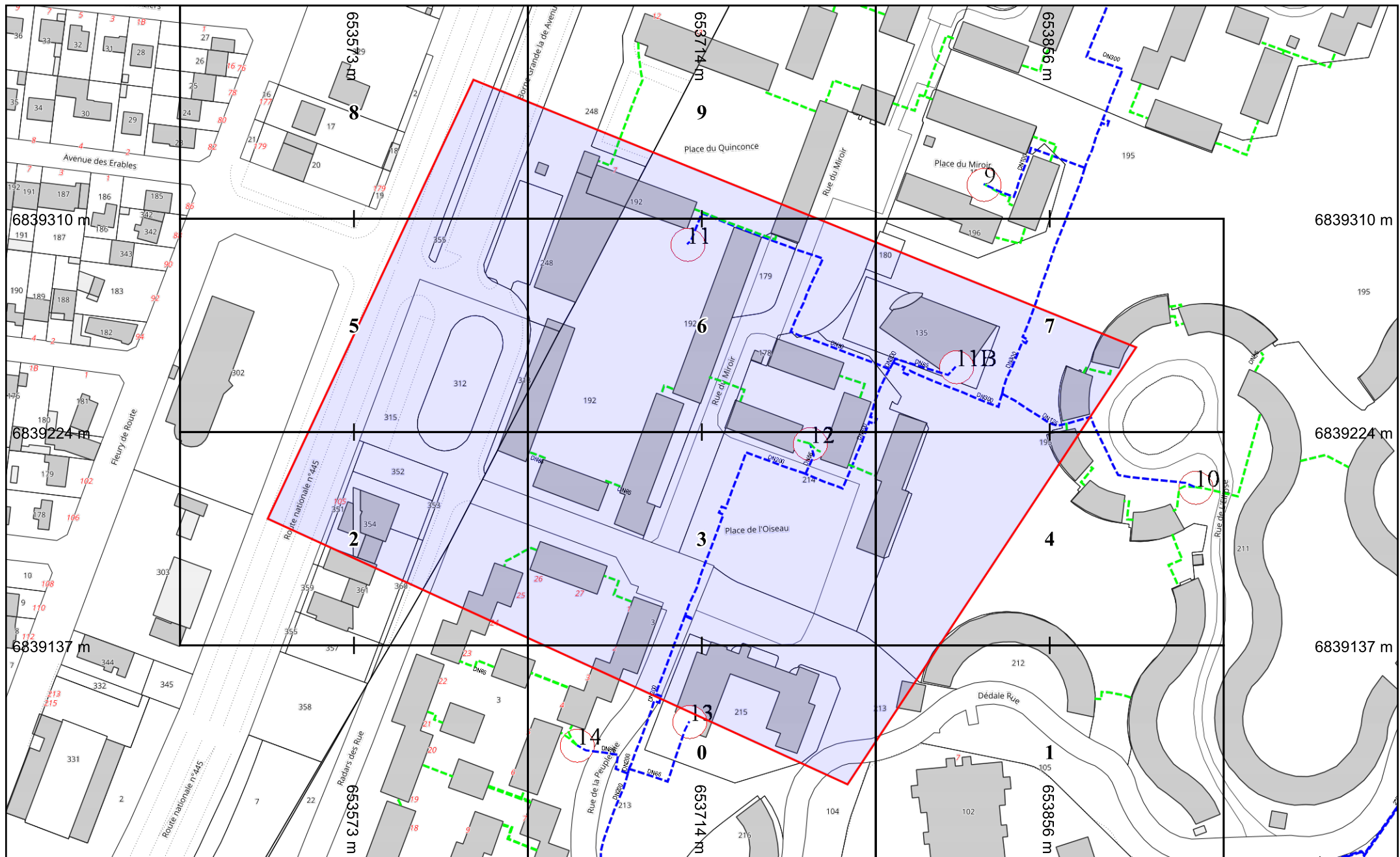
Échelle : 1:500 --- Plan généré le : 25/06/2026 - 10:27:53
Numéro de consultation : 2026062501710D17
Adresse : Place de la Treille, 91350 GRIGNY
Format d'impression : A4 Paysage



Carroyage : Lambert93



SOCCRAM Grigny - 2 Avenue de la Grande Borne 91170 VIRY CHATILLON



- - - - - Vapeur classe B/C
 - - - - - HP classe B/C
 - - - - - BP classe B/C
 - - - - - Secondaire en concession classe B/C

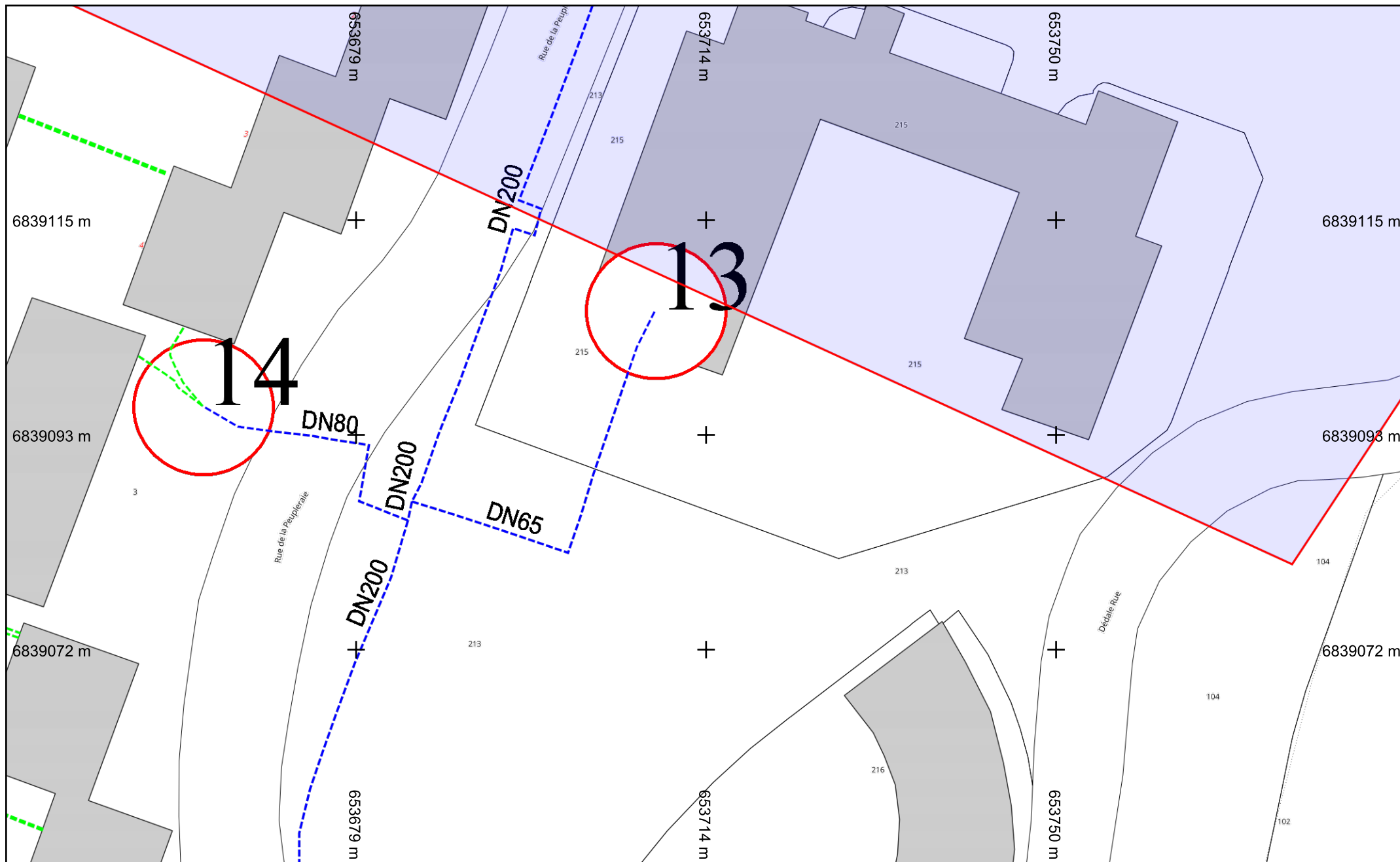
- - - - - Future construction classe B/C
 - - - - - Secondaire hors concession / Abandonné classe B/C
 - - - - - Réseau non renseigné

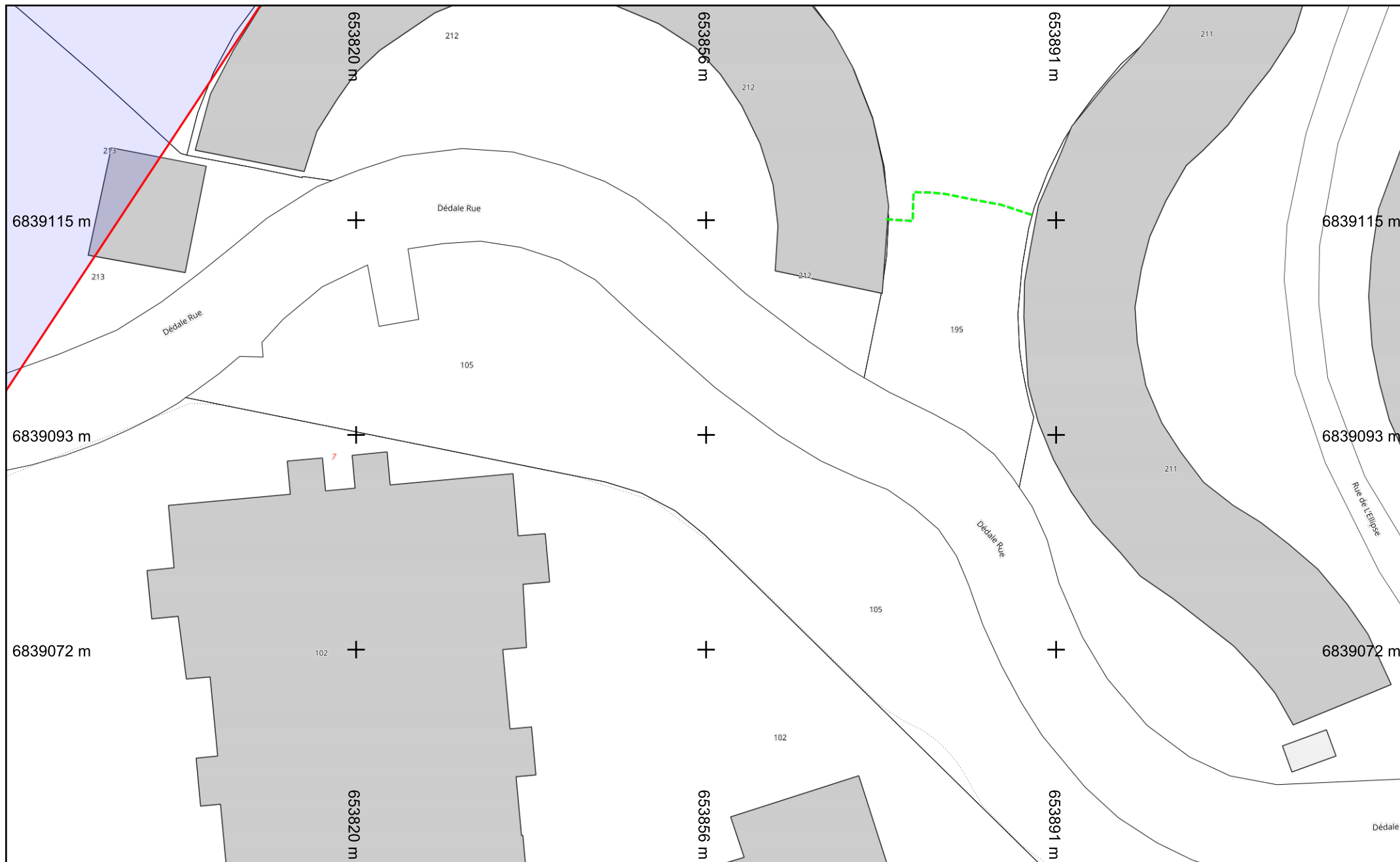
Échelle : 1:2000 --- Plan généré le : 25/06/2026 - 10:27:59
 Numéro de consultation : 2026062501710D17
 Adresse : Place de la Treille, 91350 GRIGNY
 Plan d'ensemble - Format d'impression : A4 Paysage

SOCCRAM Grigny - 2 Avenue de la Grande Borne 91170 VIRY CHATILLON

0 10 20 30 40 50m
 Carroyage : Lambert93





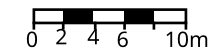


- - - - - Vapeur classe B/C
 - - - - - HP classe B/C
 - - - - - BP classe B/C
 - - - - - Secondaire en concession classe B/C

- - - - - Future construction classe B/C
 - - - - - Secondaire hors concession / Abandonné classe B/C
 - - - - - Réseau non renseigné

Folio n° : 1

Échelle : 1:500 --- Plan généré le : 25/06/2026 - 10:27:59
 Numéro de consultation : 2026062501710D17
 Adresse : Place de la Treille, 91350 GRIGNY
 Format d'impression : A4 Paysage



Carroyage : Lambert93



SOCCRAM Grigny - 2 Avenue de la Grande Borne 91170 VIRY CHATILLON



--- Vapeur classe B/C
--- HP classe B/C
--- BP classe B/C
--- Secondaire en concession classe B/C

--- Future construction classe B/C
--- Secondaire hors concession /
Abandonné classe B/C
--- Réseau non renseigné

Folio n° : 2

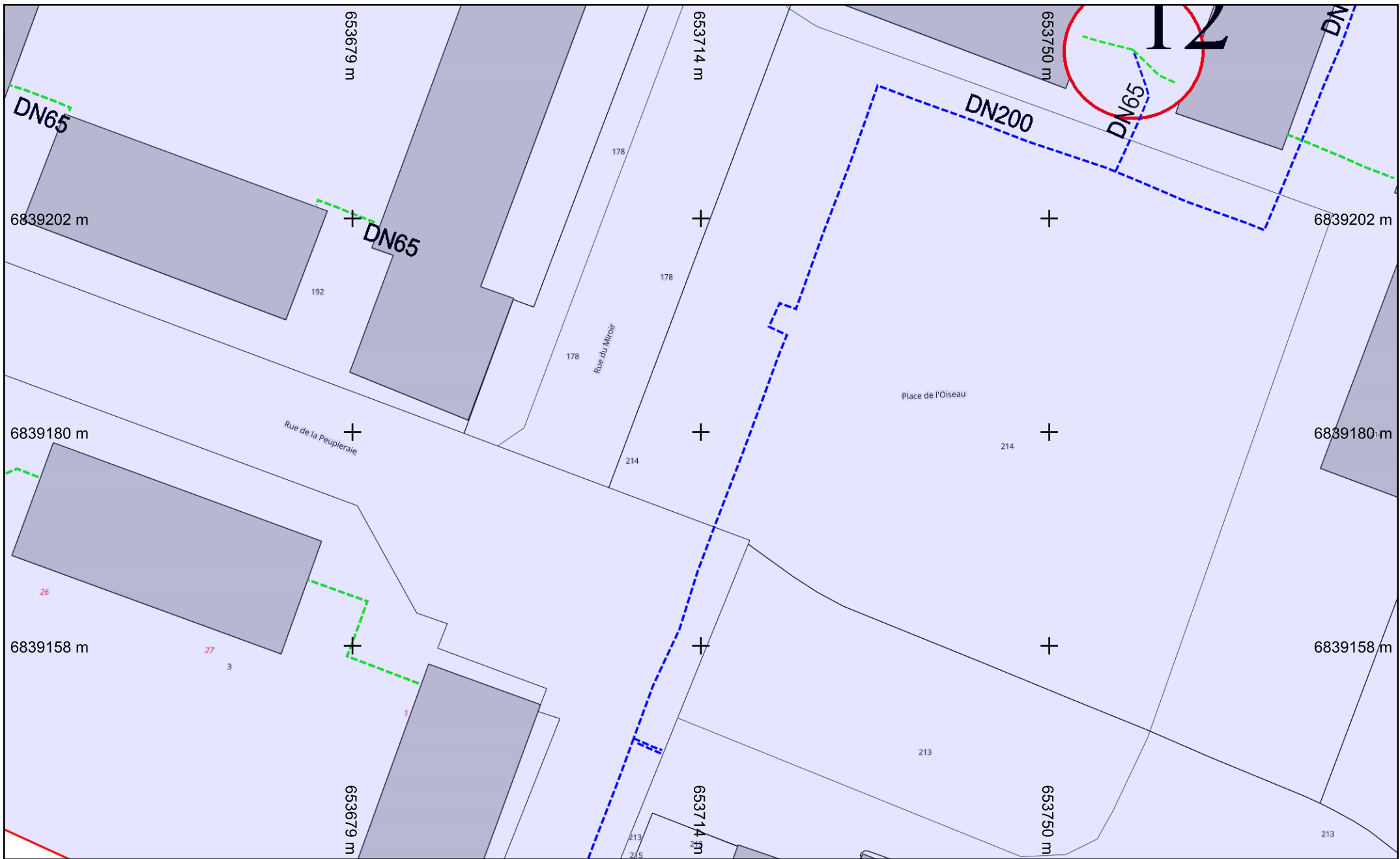
Échelle : 1:500 --- Plan généré le : 25/06/2026 - 10:27:59
Numéro de consultation : 2026062501710D17
Adresse : Place de la Treille, 91350 GRIGNY
Format d'impression : A4 Paysage

0 2 4 6 10m

Carroyage : Lambert93



SOCCRAM Grigny - 2 Avenue de la Grande Borne 91170 VIRY CHATILLON



--- Vapeur classe B/C
--- HP classe B/C
--- BP classe B/C
--- Secondaire en concession classe B/C

--- Future construction classe B/C
--- Secondaire hors concession / Abandonné classe B/C
--- Réseau non renseigné

Folio n° : 3

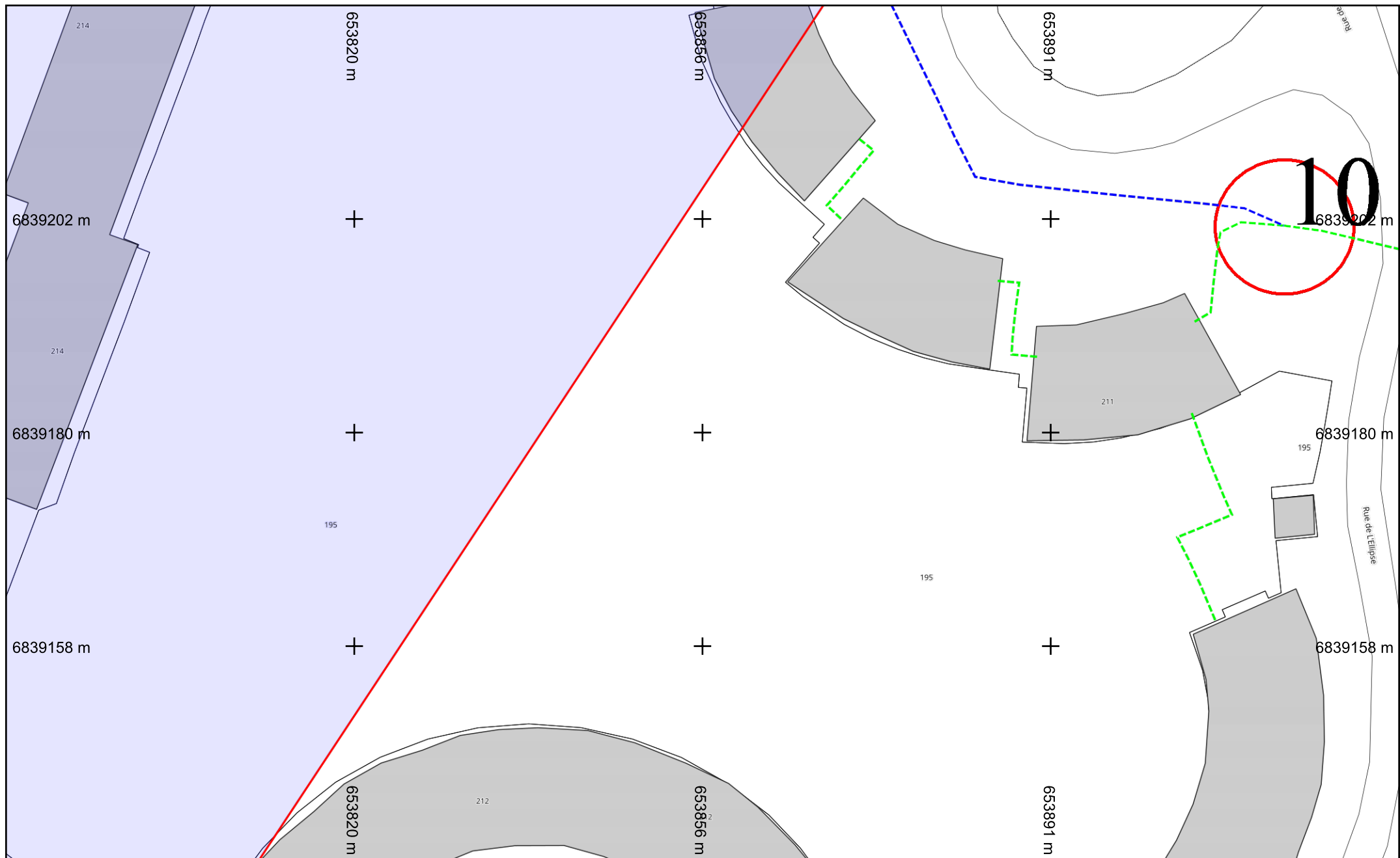
Echelle : 1:500 --- Plan généré le : 25/06/2026 - 10:27:59
Numéro de consultation : 2026062501710D17
Adresse : Place de la Treille, 91350 GRIGNY
Format d'impression : A4 Paysage

0 2 4 6 10m

Carroyage : Lambert93



SOCCRAM Grigny - 2 Avenue de la Grande Borne 91170 VIRY CHATILLON



--- Vapeur classe B/C
--- HP classe B/C
--- BP classe B/C
--- Secondaire en concession classe B/C

--- Future construction classe B/C
--- Secondaire hors concession / Abandonné classe B/C
--- Réseau non renseigné

Folio n° : 4

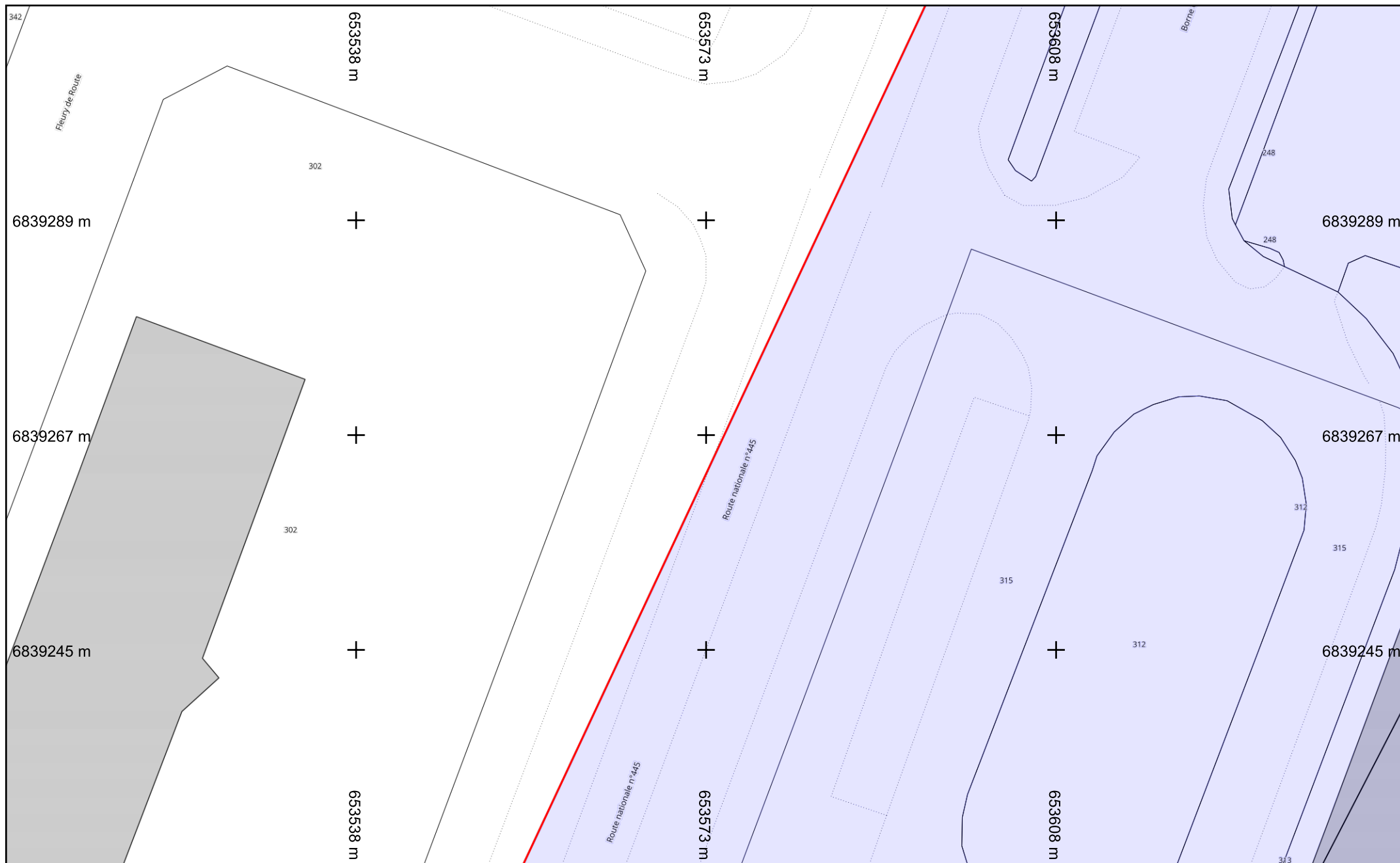
Échelle : 1:500 --- Plan généré le : 25/06/2026 - 10:27:59
Numéro de consultation : 2026062501710D17
Adresse : Place de la Treille, 91350 GRIGNY
Format d'impression : A4 Paysage

0 2 4 6 10m

Carroyage : Lambert93



Soccram Grigny - 2 Avenue de la Grande Borne 91170 VIRY CHATILLON



- - - - - Vapeur classe B/C
 - - - - - HP classe B/C
 - - - - - BP classe B/C
 - - - - - Secondaire en concession classe B/C

- - - - - Future construction classe B/C
 - - - - - Secondaire hors concession /
 Abandonné classe B/C
 - - - - - Réseau non renseigné

Folio n° : 5

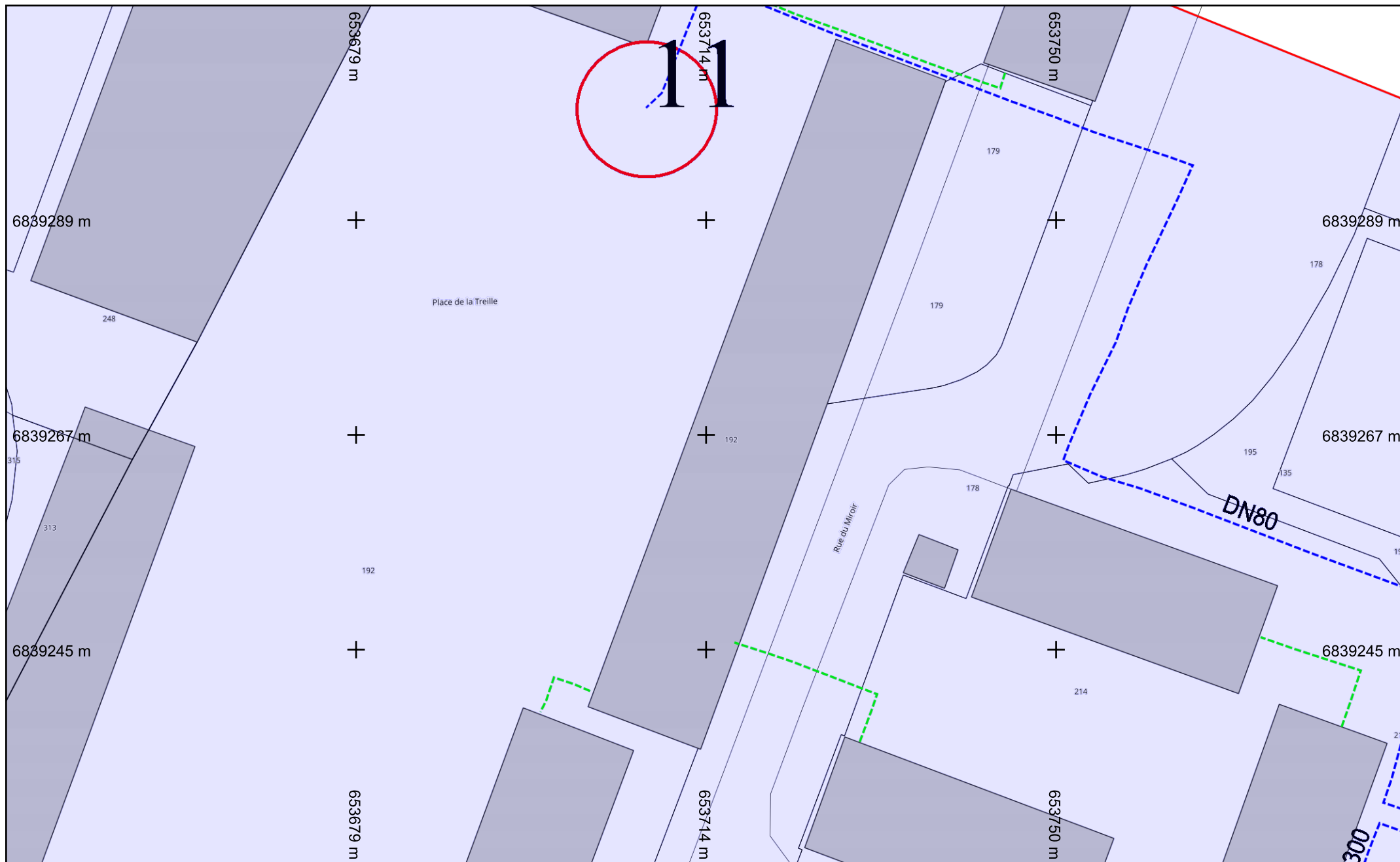
Échelle : 1:500 --- Plan généré le : 25/06/2026 - 10:27:59
 Numéro de consultation : 2026062501710D17
 Adresse : Place de la Treille, 91350 GRIGNY
 Format d'impression : A4 Paysage

0 2 4 6 10m



Carroyage : Lambert93

SOCCRAM Grigny - 2 Avenue de la Grande Borne 91170 VIRY CHATILLON



Folio n° : 6

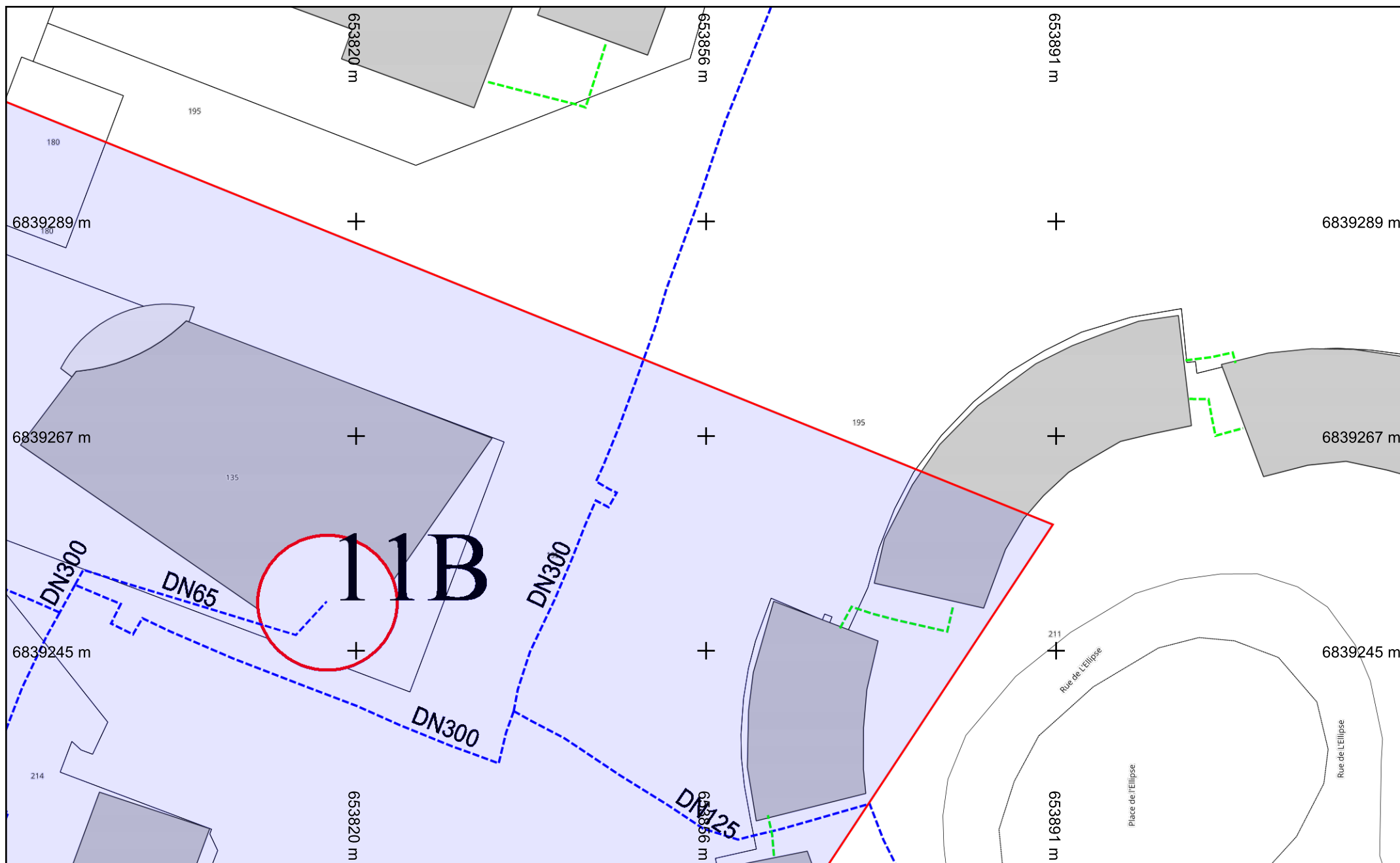
Échelle : 1:500 --- Plan généré le : 25/06/2026 - 10:27:59
Numéro de consultation : 2026062501710D17
Adresse : Place de la Treille, 91350 GRIGNY
Format d'impression : A4 Paysage

0 2 4 6 10m



Carroyage : Lambert93

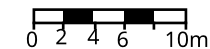
SOCCRAM Grigny - 2 Avenue de la Grande Borne 91170 VIRY CHATILLON



- | | | | |
|--|-------------------------------------|--|---|
| | Vapeur classe B/C | | Future construction classe B/C |
| | HP classe B/C | | Secondaire hors concession / Abandonné classe B/C |
| | BP classe B/C | | Réseau non renseigné |
| | Secondaire en concession classe B/C | | |

Folio n° : 7

Échelle : 1:500 --- Plan généré le : 25/06/2026 - 10:27:59
Numéro de consultation : 2026062501710D17
Adresse : Place de la Treille, 91350 GRIGNY
Format d'impression : A4 Paysage



Carroyage : Lambert93



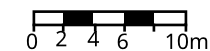
SOCCRAM Grigny - 2 Avenue de la Grande Borne 91170 VIRY CHATILLON



- | | | | |
|--|-------------------------------------|--|---|
| | Vapeur classe B/C | | Future construction classe B/C |
| | HP classe B/C | | Secondaire hors concession / Abandonné classe B/C |
| | BP classe B/C | | Réseau non renseigné |
| | Secondaire en concession classe B/C | | |

Folio n° : 8

Échelle : 1:500 --- Plan généré le : 25/06/2026 - 10:27:59
Numéro de consultation : 2026062501710D17
Adresse : Place de la Treille, 91350 GRIGNY
Format d'impression : A4 Paysage



Carroyage : Lambert93



SOCCRAM Grigny - 2 Avenue de la Grande Borne 91170 VIRY CHATILLON

